



Rimouski, le 12 mai 2010

Monsieur Claude Langevin, ing.
Direction des titres miniers et des systèmes
Ministères des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-01-01-0589102

V/Réf. : Site 21N15-007

N/doc. : 400707079

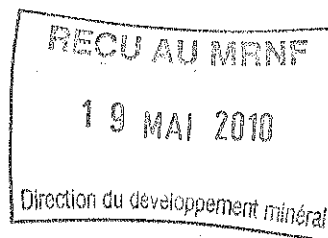
Objet : Exploitation d'une sablière – lots 46, 47 et 48 du rang C - Lac
Témiscouata, cadastre de la seigneurie de Madawaska, municipalité de
Saint-Cyprien, municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 4 mars 2010 votre lettre nous demandant de modifier le certificat d'autorisation délivré le 18 mai 2001 pour l'exploitation de la sablière citée en objet, et ce, afin de vous permettre de poursuivre l'exploitation jusqu'au 30 avril 2015.

Nous vous informons que nous vous accordons le prolongement de la durée de l'exploitation tel que demandé. Toutefois, il n'y a pas lieu de modifier votre certificat d'autorisation. Vous pouvez continuer de vous prévaloir de celui-ci et conserver les droits et les obligations s'y rattachant, c'est-à-dire, exploiter votre sablière conformément aux documents faisant partie intégrante dudit certificat d'autorisation et en respectant l'engagement de restaurer les secteurs à l'exploitation non autorisée dès l'été 2010.

Bureau de Rimouski
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : 418 727-3511, poste 258
Télécopieur : 418 727-3849
Courriel : kathleen.burton@mddep.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>



...2

En terminant, nous vous informons que pour toute modification par rapport au projet initial, vous devez déposer une demande complète et obtenir un nouveau certificat d'autorisation. De plus, il est probable qu'une étude de répercussions environnementales soit demandée lors de la prochaine demande de prolongation du délai d'exploitation de la sablière, puisque la durée cumulative de l'exploitation aura atteint plus de 15 ans.

Espérant que le tout vous donnera entière satisfaction, recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe par intérim,

KB/AM/dl


Kathleen Burton, ing.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles
Service des titres d'exploitation
5700, 4e avenue, bureau A-115
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-01-01-05891-02

Objet : Exploitation d'une sablière

21N15-007

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée 19 mars 2001, reçue le 22 mars 2001 et complétée le 16 mai 2001, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 99 600 m². Le projet est situé sur les lots 46, 47 et 48 du rang C-Lac Témiscouata, cadastre de la seigneurie de Madawaska, municipalité de Saint-Cyprien, municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation.

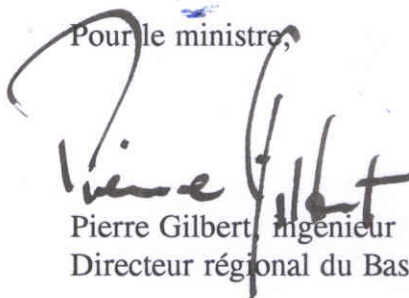
- Lettre à Bernard Soucy de André Ouellet le 19 mars 2001 et pièces jointes (7) dont le formulaire signé le 20 mars 2001 et le plan préparé par Marie Bernard le 14 mars 2001.
- Lettre à Bernard Soucy de André Ouellet le 9 avril 2001.
- Lettre à Bernard Soucy de André Ouellet le 15 mai 2001.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Gilbert', is written over the typed name and title.

Pierre Gilbert, ingénieur
Directeur régional du Bas-Saint-Laurent

PG/BS/ml